

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

DÉCEMBRE 1995

VOLUME 7 NUMÉRO 3

MOT DU PRÉSIDENT

LES CONSÉQUENCES DES PETITS POUVOIRS...

Comme vous le savez, nous vivons depuis environ deux ans, une décentralisation administrative galopante vers les écoles. Sous le prétexte de rapprocher l'école de la clientèle, on donne aux directions d'école tous les leviers administratifs pour "bien gérer" leur petit royaume. Il ne s'agit pas ici de critiquer le bien-fondé d'une décentralisation vs une administration centralisée, puisqu'il s'agit, selon moi, des deux faces d'une même pièce. Je suis d'ailleurs persuadé que dans 10 ou 20 ans, tout sera de nouveau centralisé selon le principe incontournable du pendule.

Ce qu'il faut critiquer, cependant, c'est la méthode ou plutôt l'absence de méthode qui accompagne ce virage administratif fondamental. J'ai la profonde conviction qu'une poule dont on a coupé la tête sait mieux se diriger que le savent nos gestionnaires présentement. Il y a tellement de petits pouvoirs à respecter et à défendre que la décentralisation va trop vite ou trop lentement, selon les gestionnaires concernés, et aucune pièce ne vient et ne viendra s'imbriquer l'une dans l'autre pour former un tout cohérent.

C'est encore le personnel de soutien qui fait en grande partie les frais de cette incohérence. Coupures de postes ici, absence de personnel ailleurs, la CECM est devenue une usine à "burn out". Les plus grandes victimes sont certes les secrétaires d'école qui ont reçu le "paquet" sur les bras et qui doivent s'arranger avec. Et tout ça pour répondre aux petits besoins de pouvoirs des directions d'école.

Comme la poule de tout à l'heure, nos gestionnaires ne savent pas trop où ils vont mais c'est le personnel de soutien qui se retrouve dans la marmite et dans l'eau chaude.

Triste constat en cette période de festivités. Mais que cela ne vous empêche pas de fêter abondamment mais prudemment.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 1996

RENCONTRES DES SECRÉTAIRES D'ÉCOLE

Afin de répondre aux nombreux appels de détresse des secrétaires d'école primaires, nous les avons invitées à participer à une rencontre afin de comprendre les malaises qui se propagent à l'ensemble de la CECM. Quarante personnes ont participé aux trois réunions qui ont eu lieu dans les différentes régions.

Rapidement, nous avons pu constater que les problèmes viennent de la décentralisation. En effet, suite aux coupures de postes au centre administratif, les tâches qui y étaient auparavant effectuées, aboutissent dans les écoles. En général, les secrétaires sont les seules à effectuer les tâches administratives dans leur lieu de travail, elles écotent donc de tous ces nombreux dossiers:

- comptabilité: suivi budgétaire, paie, dépôts bancaires, etc.;
- recherche de fournisseurs et achats (fermeture de l'entrepôt - Bureau des approvisionnements);
- communications diverses avec les parents;
- travaux de photocopie, de classement et de mise à jour des dossiers;
- travaux de secrétariat en général;
- naturellement toute autre tâche connexe.

De plus, des logiciels sont développés par des firmes externes qui ne sont pas au fait des activités de la CECM. Ils ne répondent donc pas aux besoins réels et désorganisent les personnes utilisatrices.

Aussi, on plante ces logiciels de façon sauvage, sans période de rodage, en étant accompagnés d'une formation plus ou moins adéquate. Les secrétaires d'école sont soumises à des exploits, car ces logiciels doivent être maîtrisés en un temps record.

Nous vous indiquons ci-après un aperçu des plaintes formulées au cours de ces rencontres.

- surcroûts de travail;
- période de dîner et pause-café inexistante;
- logiciels mal implantés et ne répondant pas aux besoins réels;
- complexité du travail;
- équipement informatique non performant;
- recherche de fournisseurs et achats (fermeture de l'entrepôt - Bureau des approvisionnements);
- travaux pour les conseillers pédagogiques qui sont maintenant affectés dans les écoles primaires.

Nous vous tiendrons au courant des développements et vous informerons des pistes de solutions proposées.

PRIME DE SOIR

De plus en plus, devant l'importance que prend la formation professionnelle et l'éducation des adultes en général dans nos écoles, beaucoup de nos membres travaillent le soir. Ceci constitue un inconvénient au sens de la convention collective et est donc compensé monétairement par une prime "oh combien modeste" de 0,53\$ l'heure.

Alors, si la moitié et plus de votre horaire de travail se situe entre 16 h et 24 h, vous avez droit à cette prime pour chaque heure de votre journée régulière de travail.

Ex.: Si vous travaillez de 16 h à 24 h, vous avez le droit à la prime pour 7 heures de travail (l'heure du souper n'étant pas rémunérée).

Si vous travaillez de 14 h à 22 h, vous avez également droit à votre prime pour 7 heures de travail.

La prime est versée en même temps que la paie des personnes salariées et ce vingt (20) jours après la fin de la semaine de l'acquisition.

PAIEMENT DU CONGÉ DES FÊTES PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES

Si vous êtes une personne salariée temporaire, pour obtenir le paiement du congé des Fêtes, vous devez rencontrer les critères suivants:

- être à l'emploi de la CECM dans les 10 jours précédant l'occurrence du congé;
- être de retour dans votre affectation ou une autre affectation immédiatement à la fin du congé.

Ceci ne veut pas dire que votre employeur peut prolonger votre mise à pied au retour des Fêtes pour ne pas avoir à payer le congé.

Il est défendu de tricher, si votre lieu de travail retarde votre retour sous de faux prétextes, appelez au syndicat qui fera les représentations appropriées.

COURS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Les inscriptions aux cours de préparation à la retraite ont eu lieu en octobre dernier. Toutes les places disponibles ont été comblées rapidement. Puisque la demande dépassait largement l'offre, une liste d'attente a été constituée pour toutes les personnes qui s'étaient présentées aux inscriptions.

Une nouvelle session se tiendra au printemps 1996. Ainsi, toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente recevront une lettre à ce sujet à leur domicile.

LES FÊTES SYNDICALES DU 150e

Comme vous le savez déjà, les cinq syndicats de la CECM ont formé une coalition intersyndicale dans le but de fêter le 150e sur nos propres bases. L'APPA en fait partie. Par cette action, nous voulons dénoncer le manque de respect dont fait preuve la CECM envers ses personnes salariées syndiquées.

Plusieurs activités seront lancées dans les mois à venir, conférences de presse, interventions aux réunions des Commissaires, publication d'un magazine, fêtes syndicales en différentes occasions.

L'une de ses premières activités en est une de financement. Elle débutera en janvier prochain. En effet, des macarons vous seront offerts au coût de 3,00\$ l'unité. Vous faites d'une pierre trois coups: vous financez les activités, vous courez la chance de gagner un des 20 prix de 150,00\$ et vous démontrez aux dirigeants de la CECM que vous êtes en désaccord avec la façon que la CECM traite ses personnes salariées syndiquées.

De plus en participant aux fêtes syndicales du 150e, vous prouvez aux dirigeants de la CECM, votre appartenance à une instance syndicale qui vous représente auprès de celle-ci.

Rappelons-nous ce qui nous a amenés à la non participation aux fêtes du 150e organisées par la CECM: l'absence de consultations vraiment sérieuses, les relations de travail de plus en plus difficiles, les coupures "sauvages" actuelles et à venir, le recours à la sous-traitance, la non-reconnaissance de l'ancienneté, le non-respect des ententes.

Achetez et portez fièrement votre macaron.

**NOUS CONSTRUISONS
L'AVENIR DEPUIS 150 ANS.**

L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET SA RÉFORME

Le gouvernement fédéral y va d'un grand coup pour soit disant assainir les finances publiques et comme le veut une certaine tradition, les gagne-petits en font les frais. Aussi l'assurance-chômage devient "l'assurance emploi". Par cette réforme, le gouvernement dit: "T'es mieux d'avoir une job parce qu'on t'assure pas que tu auras des revenus si tu la perds".

La CSN est à préparer un document synthèse sur tous les aspects de la réforme. Il sera disponible bientôt. Mais, à première vue, on peut affirmer que toutes les heures travaillées seront assurées, que le nombre de semaines pour se qualifier sera plus élevé et que la prestation sera plus petite. Afin d'éclairer nos personnes salariées saisonnières, des services de garde et des services de dîner, nous compléterons l'information lors d'un prochain journal.

Cette réforme doit prendre effet en avril prochain et diverses organisations syndicales et populaires vont d'ici là manifester publiquement leur désaccord. N'hésitez pas à participer à ces manifestations. Il y va de notre bien-être collectif.

**AU NOM DE TOUTE
L'ÉQUIPE**

**JOYEUX NOËL
ET
BONNE ANNÉE**